



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	38	8	3

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 19 décembre 2014

**OBJET : 11-2 - EDUCATION -  
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT  
PRIVE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION  
- PARTICIPATION DE LA COMMUNE  
AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT  
ANNEE 2015 - CONVENTIONS AVEC  
LES ETABLISSEMENTS CONCERNES -  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le vendredi 19 décembre 2014 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 12/12/14, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET  
Mme Martine SAVALLI à Mme Jacqueline BOUFFIER  
M. Bernard MONIER à Mme Marguerite BLAZY  
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO  
Mme Sophie NASICA à Mme Vanessa LELLOUCHE  
Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP à M. Eric PAUGET  
Mme Anne CHEVALIER à M. Tanguy CORNEC  
M. Lionel TIVOLI à M. Marc GERIOS

**Absents :** M. Mickael URBANI, Mme Agnès GAILLOT, Mme Annie CLECH

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N° Enregistrement :

44115

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 24 DEC. 2014

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 8 JAN. 2015

Pour le Maire,

  
A. CLAVERIE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

11-2 - EDUCATION - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION -  
PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ANNEE 2015 - CONVENTIONS AVEC LES  
ETABLISSEMENTS CONCERNES -AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

La commune est tenue de participer aux frais de fonctionnement des écoles privées d'Antibes Juan-les-Pins sous contrat d'association avec l'Etat.

Au titre de la parité, le montant versé par élève doit être identique à celui d'un élève scolarisé dans l'enseignement public.

Par délibération en date du 20 décembre 2013, le montant de la participation communale avait été fixé à 763 euros et ce pour l'année civile 2014.

Il est proposé de maintenir ce montant pour les deux derniers trimestres de l'année scolaire en cours soit de janvier à juin 2015.

Pour l'année scolaire 2015-2016, le coût moyen d'un élève dans l'enseignement public ayant été fixé à 643 euros, la participation pour les établissements privés sera fixée à ce montant à compter du mois de septembre 2015.

Le versement sera fait pour chaque élève antibois scolarisé dans les écoles privées du Mont Saint Jean, Sainte Marie, Saint Philippe de Néri et Notre-Dame de la Tramontane, situées à Antibes.

Cette contribution sera versée à la fin de chaque trimestre scolaire, à réception d'un état nominatif certifié conforme par le Directeur d'une des quatre écoles privées, sous contrat d'association.

Une convention, jointe à la présente délibération, mentionnant les deux montants retenus et leur période d'application sera transmise, pour signature, à chaque Chef d'établissement.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL


**A la majorité par 45 voix POUR sur 46 (1 CONTRE : Mme DUMAS),**

- **ABROGE** la délibération du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2013 fixant la participation communale aux charges de fonctionnement des établissements privés antibois sous contrat d'association ;
- **FIXE** à 763 euros le montant de la participation qui sera versée pour la période de janvier 2015 à juin 2015;
- **FIXE** à 643 euros le montant de la participation qui sera versée pour l'année scolaire 2015/2016 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes avec les établissements antibois d'enseignement privé.

Accusé réception Sous-préfecture :  
*Identifiant de l'acte :*

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DCM N.11-2 - EDUCATION - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE  
SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION - PARTICIPATION DE LA COMMUNE  
AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ANNEE 2015 - CONVENTIONS  
AVEC LES ETABLISSEMENTS CONCERNES -AUTORISATION DE  
SIGNATURE -

---

**Date de transmission de l'acte :** 08/01/2015

**Date de réception de l'accusé de réception :** 08/01/2015

---

**Numéro de l'acte :** DCM44-15 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20141219-DCM44-15-DE

---

**Date de décision :** 19/12/2014

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.10. Divers